

Comment prouvez- vous l'imamat et le califat de l'Imam Ali ? ((as

<"xml encoding="UTF-8?>

Pouvez- vous établir que l'imam Ali est le successeur immédiat du prophète ?

Il n'y a pas de doute que l'islam et son système ont besoin d'un guide et d'un administrateur pour protéger et pérenniser ses idéaux. L'islam a besoin à sa tête des personnes compétentes pour transmettre correctement ses enseignements et veiller à l'application exacte de ses préceptes dans la communauté islamique. Etant donné que l'un des buts de la création est de guider les gens sur le droit chemin, la sagesse divine veut qu'après la mort du Noble Prophète (ç), un guide doit être désigné pour sauvegarder la religion. La population très souvent influencée par les désirs et les penchants est inapte et incapable de déterminer et désigner seule un guide réunissant ces compétences.



La légitimité du califat de l'Imam Ali (as) immédiatement après la mort du Noble Prophète (ç) est une question qui mérite d'être abordée dans un cadre spécial. Le recours aux arguments rationnels et logiques semble donc inapproprié ici. C'est pourquoi il est mieux de s'appuyer plutôt directement sur les versets coraniques, les hadiths et les documents historiques pour justifier la légitimité de la succession du prince des croyants (as) après le Prophète (ç).

A- LES ARGUMENTS CORANIQUES DE LA LEGITIMITE DE LA SUCCESSION DU PROPHETE PAR ALI

Plusieurs versets coraniques commentés par les hadiths du Prophète (ç) sur les circonstances de leur révélation servent de preuve pour l'imamat de l'Imam Ali (as). Parmi ces versets on peut citer : « le verset de Tabligh », « le verset de Wilaya », « le verset d'ûloul amr », « le verset de sâdiqîne » sur lesquels nous nous pencherons dans le développement réservé à la réponse détaillée.

B- LES ARGUMENTS TIRES DES HADITHS JUSTIFIANT LA LEGITIMITE DE LA

SUCCESSION DU PROPHÈTE PAR ALI

Les sources secondaires de référence des chiites et des sunnites sont parsemées des hadiths et citations qui révèlent que le Noble Prophète (ç) a déclaré : « Le successeur et le calife après Moi est Ali ibn Abou Talib (as), et après Lui ses deux fils Hassan et Hossein (as) et il s'en suivra neuf autres Imams de la descendance de Hossein (as) ». Ce hadith s'ajoute à tant d'autres comme « le hadith de Yaoum' ul dâr », « le hadith Manzelat », « le hadith Ghadir Khom » et le célèbre « hadith Thaqalayn ». Il y a aussi les hadiths où le Prophète (ç) déclare que la religion ne connaîtra sa gloire qu'à travers les 12 Imams (as) qui viendront après Lui.

Certainement, l'islam a besoin d'un guide pour assurer sa continuité et sa sauvegarde. Le système islamique requiert des personnes compétentes et infaillibles pour transmettre les enseignements islamiques et veiller à l'application correcte des préceptes divins dans la communauté islamique. Etant donné que l'un des objectifs de la création consiste à guider les gens vers le droit chemin, la sagesse veut que Dieu le miséricordieux désigne des personnes pour assurer la protection de la religion et maintenir les gens sur le droit chemin après le Noble Prophète (ç). Sans les abandonner à leur conscience trop souvent influencée par les désirs et les penchants. Donc la nécessité de la présence des Imams infaillibles (as) et pétris de connaissances mystiques après le Noble Prophète (ç) s'impose à toute époque afin de guider les gens, sauvegarder la religion et veiller à la mise en application de ses préceptes.

L'imamat de l'Imam Ali (as) doit être abordé dans le cadre particulier et on ne peut s'appuyer directement sur des arguments rationnels pour le démontrer.

Les arguments logiques peuvent plutôt servir à établir la nécessité de la présence d'un imam quelle que soit l'époque[1]. Pour se rapprocher de notre objectif on s'appuiera plutôt sur les versets coraniques, les hadiths et les documents historiques pour établir la légitimité du califat après le Noble Prophète (ç) en la personne de l'Imam Ali 'as).

A- ARGUMENTS CORANIQUES :

Nous avons dans le Coran plusieurs versets qui confirment l'imamat du prince des croyants Ali et les autres Imams infallibles (as).[2] Plusieurs hadiths authentiques rapportés du Prophète (ç) expliquent les circonstances de la révélation de ces versets. Nous citons quelques uns de

ces hadiths sur lesquels les chiites et sunnites s'accordent[3] :

1- Le verset de Tabligh : « ô prophète, communique ce qui t'a été révélé de la part de ton Seigneur et si tu ne le fais pas [parce que tu crains la réaction de certains], c'est comme si tu n'aurais pas communiqué intégralement le message de Dieu à l'humanité. Dieu te protègera contre les hommes Dieu ne guide pas les hommes impies[4] ». Dieu ordonne vivement à son messager de transmettre le message qu'il lui a révélé. Selon les hadiths après la descente de ce verset, le Prophète (ç) désigna solennellement son successeur dans un lieu appelé Ghadir Khom[5].

2- Le verset de la Wilaya : « Seul Dieu est votre guide, son prophète et ceux qui ont cru et donnent l'aumône alors qu'ils sont inclinés dans la prière[6] ». Beaucoup de commentaires et d'exégètes déclarent que ce verset a été révélé au sujet d'Ali (as)[7]. Dans Tafsir Dour ul mansour, le grand savant sunnite Soujouti affirme à propos de ce verset : « Ibn Abbas rapporte que l'Imam Ali (as) était en pleine prière lorsqu'un mendiant vint demander l'aide. Il (as) lui tendit alors sa bague pendant qu'il était incliné. Après le Prophète (ç) demanda au monsieur celui qui lui avait fait don de cette bague ? Le type là-bas qui est en pleine inclinaison, répondit-il. C'est à ce moment que le verset fut révélé[8].

Les autres savants sunnites comme « Wahîdi »[9] et « Zamakhshari »[10] ont rapporté le même hadith où ils soutiennent que ce verset a été révélé à propos de l'Imam Ali (as). Fakhr Razi rapporte d'Abdoullah ibn Salam dans son exégète : "Lorsque ce verset descendit, je dis au Prophète (ç) que j'avais vu de mes propres yeux Ali (as) donner la bague au mendiant alors qu'il était courbé dans la prière. C'est pour cela que nous reconnaissons son autorité (Wilaya)."

Il rapport un autre hadith dans le même cadre citant d'Abou Zar[11].

Tabari aussi cite plusieurs hadiths dans son ouvrage d'exégète et tous confirment que ce verset est descendu pour l'Imam Ali (as). Il est écrit dans la plupart de ces hadiths : « ce verset descendit en l'honneur d'Ali (as) »[12]. Le regretté Allameh Amini cite dans son livre al Ghadir des hadiths tirés de plus de 20 ouvrages avec des références précises qui prouvent que ce verset a été révélé en l'honneur d'Ali (as)[13]. Dans ce verset l'autorité d'Ali (as) est placée au même rang avec celui de Dieu et son Messager.

3- Le verset Ulul Amr : « ô ceux qui ont cru ! Obéissez à Dieu, obéissez au Prophète (ç) et à

ceux parmi vous à qui le commandement [a été attribué] »[14]. Les savants[15] déclarent que le verset *ûlul amr* a été révélé pour l'Imam Ali (as) : « *Hâkim Haskani* » Hanafi Neishabouri (Un célèbre exégète sunnite) cite cinq hadiths pour illustrer ce verset et tous appuient que « *Ulul Amr* » s'applique à l'Imam Ali (as)[16].

Dans *Tafsir Al bahr ul mouhit* écrit par Abou hayyan Andalousi Maghrebi, des déclarations comme celles de Maqatil, Maymoune, Kalbi assimilent *Ulul Amr* aux Imams Ahl-ul-Bayt (as)[17]. Aboubahr ibn Mo'mine Shirazi (Un savant sunnite) rapporte d'Ibn Abbas dans son ouvrage *Al l'tiqâd* que ce verset a été révélé à propos de l'Imam Ali (as)[18].

Par ailleurs, le verset garde une certaine tonalité avec la conjonction de coordination qui évite la répétition du mot « obéissez » et donne un caractère absolu à l'obéissance et la soumission à Dieu, au Prophète (ç) et aux Imams (as) parce qu'ils sont infaillibles (Dieu ne peut donner l'ordre d'obéir totalement à quelqu'un qui est faillible) tout comme Dieu et son Messager (ç). Et selon les textes rapportés, les infaillibles s'appliquent aux Imams chiites (as).

Ce qui a été évoqué ne concerne qu'une infime partie des hadiths rapportés dans les ouvrages approuvés par les sunnites. Seuls trois versets parmi ceux indiquant l'autorité de l'imamat de l'Imam Ali (as) ont été commentés dans les ouvrages chiites. Dans ces versets et tant d'autres, certains éléments importants figurent dans les livres sunnites qu'il faut consulter pour en savoir plus.

En dehors de ces trois versets, d'autres versets élucidés par les hadiths du prophète (ç) exposent directement la succession de l'Imam Ali (as) dans les ouvrages de références sunnites et chiites :

Le verset Sadiqine : « ô ceux qui ont cru ! Craignez Dieu et soyez avec les véridiques »[19].

Le verset Qorbâ : « Dit : Je ne vous demande pas de récompense si ce n'est l'affection indéfectible envers mes proches (les Ahl-ul-bayt) (as) »[20].

D'autres versets mettent en évidence les mérites de l'Imam Ali (as) et sa prédominance sur tous les autres compagnons et proche du Noble Prophète (ç). Et comme logiquement il est injuste de faire passé "le prédominé" avant "le prédominant", on peut donc conclure que

l'imamat et la succession après le Prophète (ç) revient à Ali Ibn Abou Talib (as).

B- LES ARGUMENTS TIRES DES HADITHS

Plusieurs sources de références chiites et sunnites citent ce hadith dans lequel le prophète (ç) présent Ali ibn Abou Talib (as) comme le successeur après Lui, et après lui ses deux fils Hassan et Hossein (as), et une lignée de 9 autres Imams descendant de Hossein (as)[21]. Ce hadith s'accorde avec d'autres comme "Le hadith Yaom ul dar", « Hadith Manzilat », « Hadith Ghadir Khom » et le célèbre « Hadith Thaqalayn » et confirme que le Noble Prophète (ç) a prédit que la gloire de l'islam ne se concrétisera qu'à travers les 12 Imams infaillibles (as) qui viendront après Lui. Pour rendre les choses plus claires, nous nous intéressons brièvement à trois hadiths:

1- HADITH MANZILA

Le récit de ce hadith se présente ainsi : Le prophète (ç) avait quitté Médine accompagné de beaucoup de compagnons pour l'expédition de Tabouk où ils devraient affronter les Romains. Le Noble Prophète (ç) désigna alors l'Imam Ali (as) pour assurer son intérim afin que Médine ne soit pas dépourvue d'autorité. Certains compagnons se mirent à ironiser : « Le Prophète (ç) a laissé Ali (as) surveiller les femmes et les enfants à Médine ». L'Imam Ali (as) se plaint auprès du prophète (ç). C'est alors que le Messager de Dieu (ç) déclara : « Tu es pour Moi ce qu'était Haroun pour Moïse (as), sauf qu'après Moi il n'y aura plus de prophète »[22].

2- HADITH THAQALAYN

Ce hadith figure dans beaucoup de livres de hadiths sunnites[23] : durant les derniers jours de sa vie, le Prophète (ç) recommanda aux compagnons : « ô gens ! Dieu va bientôt m'appelé à Lui et Je suis prête à répondre à son appel. Je laisse donc parmi vous deux choses d'une valeur inestimable. L'un est le livre de Dieu (Coran) et l'autre est ma descendance. Le livre de Dieu est un lien solide qui part du ciel vers la terre et ma descendance n'est rien d'autres que mes Ahl-ul-bayt (as) (les gens de Ma maison). Les deux ne se sépareront jamais jusqu'à ce qu'ils me retrouvent près de la fontaine du Kawthar. Veillez donc comment vous allez vous comportez avec eux après Moi »[24].

3- HADITH GHADIR

L'évènement de Gahdri s'est passé à la fin de la vie du Noble Prophète (ç) au cours du pèlerinage dit d'adieu où avec la déclaration « Quiconque Je suis le maître, Ali est le maître » il avait solennellement introduit le Prince des croyants (as) comme Son successeur et transmis le message. Cet évènement est rapporté par 110 compagnons[25] du Prophète (ç), 84 personnes de la génération suivant les compagnons (Tâbi'ine) ainsi que 36 savants et auteurs. Allameh Amini a réuni tous ces livres de citations dans son livre Al Ghadir à partir des plus célèbres ouvrages (sunnites et chiites).

Ce qui a été évoqué ne représente qu'un extrait des arguments établissant la succession directe de l'Imam Ali (as) après le Noble Prophète (ç)[26].

Pour en savoir plus, lire :

- Tafsir Payâme Qor'an de l'Ayatollah Makarim Shirazi, vol 9 (L'imamat et la Wilaya dans le Saint Coran, à partir de la page 177).

.- L'imamat de l'Imam Ali (as) dans le Saint Coran : Thème 324

Pour plus d'informations consulter les thèmes : - [1]

1- les arguments logiques de l'imamat, numéro 671.

2- les arguments logiques du temps, numéro 582.

[2] - Pour savoir pourquoi les noms des Imams ne figurent pas directement dans le Saint Coran, il faut lire le thème le nom des Imams dans le Coran.

[3] - Consulter le thème : « les arguments de la croyances aux Imams »

[4] - Sourate Ma'ida : 67 ; consulter aussi le thème « les sunnites et le verset de Tabligh.

[5] - Makarim Shirazi, Payâme qor'an, vol 9, l'imamat dans le Coran, page 182

[6] - Sourate Ma'ida : 55

[7] - Selon les hadiths authentiques, c'est l'Imam Ali (as) qui donna la bague alors qu'il était en inclinaison dans la prière.

[8] - Dour ul Mansour, vol 2, page 293

[9] - asbâb Nouzoul, page 148

[10] - Tafsir Kâshif, vol 1, page 649

[11] - Tafsir Fakhr Razi, vol 12, page 26

[12] - Tafsir Tabari, vol 6, page 186

[13] - Al Ghadir, vol 2, page 52, 53

[14] - Sourate Nisâ : 59

[15] - Tafsir Bourbane cite aussi 10 hadiths à partir des documents chiites au sujet de verset et affirme : « Ce verset a été révélé pour l'Imam Ali (as) ou l'Imam Ali et les autres Imams (as). Les noms des 12 imams (as) sont énumérés dans d'autres textes. Tafsir Bourbane, vol 1, page 281- 287

[16] - Shawahid ul Tanzil, vol 1, page 148 à 151.

[17] - Bahr ul Mouhit, vol 3, page 287

[19] - Sourate Tawba : 119. Il est écrit dans les hadiths que « Sadiqine » fait allusion à l'Imam Ali (as) ; et les Ahl-ul-Bayt (as). Yanâbi ul Mawadda, page 115 ; shawahid ul Tanzil, vol1, page

262

[20] - Sourate Shoura : 33, consulter « Les Ahl-ul-bayt (as) et le verset mawadda »

[21] - Tazkirat ul Kavas : Sabt ibn Jawzi, édition Liban, page 327, Yatabi'u mawadda de Shekikh souleymane Qandouzi, chapitre 77, page 444, édition Istanboul et aussi Fara'id ul Sastani, Jou'ini, Beyrouth, vol 2, page 134

[22] - Fadha'il ul Khamsa, vol 1, page 299-316

[23] - Sahih Mouslim, Sahih Thirmizi, vol 2, page 308 ; Khasa'isu Nisa'i, page 21 ; Mostadrak Hâkim, vol 2, page 109 : Mosnad Ahmad ibn Hanbal, vol 3, page 17

[24] - Fadha'il Khamsa, vol 2, page 44-53

[25] - Abou Saïd Khodro, Zaydine Arqam, Jabir ibn Abdoullah Ansari, Ibn Abbas, Barâ ibn Azib, Khozeifa, Abou Horeira, Ibn Mas'oud, Amir ibn Leili, sont quelques exemples de compagnons

.[26] - Lire Al Ghadir pour en savoir plus, vol 1, page 274, 317